

RECHARGEZ VOS BATTERIES GRATUITEMENT EN CÔTE-D'OR

La recharge effectuée sur le réseau public de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides, géré par le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, sera gratuite jusqu'au 31 décembre 2018. Cette décision fait suite à des problèmes techniques rencontrés sur le terminal de paiement des dernières bornes installées. Elle a pour objectif de ne pas pénaliser les usagers qui souhaiteraient se recharger sur le réseau.

Une quarantaine de bornes concernées

L'ensemble des bornes de charge du réseau public exploité par le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est concerné par la gratuité d'utilisation jusqu'à la fin de cette année.

Pour débloquent l'accès à la trappe des bornes de charge accélérée (voir photo ci-contre), l'utilisateur pourra utiliser son téléphone portable « sans contact » ou sa carte bancaire. Il ne sera pas facturé. Cette procédure est rappelée sur les bornes.

Pour les autres bornes, pas besoin de téléphone ou de carte bancaire, il suffit de suivre les instructions sur la borne.

Le retour à un service payant

À partir du 1^{er} janvier 2019, le service sera à nouveau payant sur la base des tarifs indiqués ci-dessous :

Types de bornes	Autonomie	Durée	Tarif
Charge rapide	120 - 150 km	15 - 20 minutes	7 €
Charge normale		30 - 40 minutes	5 €
Charge de nuit		8 - 10 heures	3 €

Le SICECO rappelle que le coût du déploiement de cette première série de bornes s'élève aux alentours de 460 000 €. Il est supporté à 30 % par le SICECO et les communes qui reçoivent les bornes. L'ADEME, via le Plan d'Investissement d'Avenir (PIA) en prend 30 % à sa charge. Les 40 % restants sont subventionnés par les fonds européens FEDER via la Région.



CONTACT PRESSE : Nathalie Blanc - nblanc@siceco.fr - 03 80 50 85 09 - 06 73 49 96 18

SICECO - Territoire d'énergie Côte-d'Or

Constitué en 1947, le SICECO est un syndicat mixte fermé agissant sur le territoire de la Côte-d'Or et regroupant 680 communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Fondé sur les grands principes de la solidarité intercommunale, il participe activement à l'aménagement du territoire, au service des élus et des usagers. Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie.

Le SICECO opère dans les domaines suivants : distribution publique d'électricité, de gaz et de chaleur, éclairage public, énergie (maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables), bornes de recharge pour véhicules électriques, cartographie et service d'information géographique, technologie de l'information et de la communication, communications électroniques, assistance au contrôle des travaux de voirie.